



GESTION DE LA CRISE DU COVID-19

Grâce aux retours réguliers que vous nous avez fait sur le terrain, **la CFDT a anticipé les événements et a systématiquement alerté la direction afin qu'elle prenne des mesures préventives pour préserver votre santé**, bien avant les consignes gouvernementales.

Nous avons négocié et signé deux accords pour améliorer vos conditions de travail (télétravail et réduction des effectifs) et maintenir votre niveau de revenus à 100%.

- Fin février nous demandons des mesures de préventions supplémentaires (Bulletin CFDT 28 Février 2020).
- Mi-mars La CFDT interpelle la direction pour que des mesures complémentaires soient prises pour les salariés fragiles et, obtient des garanties de maintien de salaire avec ou sans arrêt de travail.
- La CFDT laisse l'inspection du travail évaluer les mesures mises en place par l'entreprise suite au vote du DGI (danger grave et imminent) en CSE du mois de mars.
- Création d'une adresse mail (covid19@cfdtst.com) pour vous répondre individuellement

Le 18 Mars 2020 : La CFDT signe l'accord relatif à l'adaptation de l'organisation des services de fabrication suite à l'épidémie de covid-19

Avec 3 mesures phares :

- **Réduction d'effectif pouvant aller jusqu'à 50% en prod payé 100% primes incluses**
- **Indemnités kilométriques pour chaque trajet domicile-travail.**
- **Contrôle de température systématique.**

Le 20 mars nous demandons une 1ère fois à la direction, une prime de présence pendant la crise. Suite à l'échec des négociations, la direction annonce cependant des mesures unilatérales dans les équipes. Nous ne baissions pas les bras et relançons la direction pour un complément de Prime de présence.

Suite à cette relance, nous négocions et signons un accord relatif à l'attribution de mesures financières exceptionnelles dans le cadre de l'épidémie.

Avec 3 mesures phares :

- **Une prime de présence de 450€ (proratisée au temps de présence) pour la période du 15 mars jusqu'à au 30 avril pour tous les salariés venu sur site .**
- **Le maintien de la prime industrielle pour tous les salariés y compris les salariés en arrêt de travail.**
- **Une prime fixe de 350€ pour tous les salariés qui sont venus régulièrement sur la période (c'est-à-dire 4 semaines sur les 6 semaines que dure l'accord).**

Et tout cela en contribuant à des mesures visant à améliorer votre sécurité ! (Visites de sécurité, points GHA (plus de 200 au total sur le site), amélioration de la cantine, visière formation, mesures de distanciation...

- Début avril, la CFDT obtient auprès de la direction, le maintien en confinement des salariées enceintes quelle que soit l'avancée de la grossesse (mesure plus favorable que le statut de salarié fragile du gouvernement).

Avec toutes ces actions, lors de nos derniers tours de salle et tours de bureau, vous nous avez tous confirmé avoir constaté la prise en compte du risque COVID19 par l'entreprise. Il est indéniable que la sécurité des salariés a considérablement été améliorée sur le site. Lors du dernier CSE extra du 06 Mai concernant « les mesures d'adaptation de l'organisation du site mise en œuvre à partir du 11 mai dans le cadre du COVID19 » **la CFDT a rendu un avis favorable**

Dernier acquis des signataires de l'accord d'adaptation: 2 jours de repos pour les personnes (Opé, ATAM, et cadres jusqu'au JG14) présentes à 100% entre le 16 mars et le 30 avril.

LA CFDT A TRAVAILLE ET CONTINUERA DE LE FAIRE POUR VOTRE SECURITE EN MAINTENANT L'ACTIVITE!

Interessement

Le résultat de l'intéressement est encore plombé par la prévision du résultat opérationnel. Devant le refus de la DRH France de négocier un supplément, la CFDT a interpellé directement notre CEO. Jean-Marc Chéry qui a donné mandat à la DRH pour négocier un supplément. Après deux réunions de négociation, la CFDT obtient une enveloppe supplémentaire de 3,7 Millions d'Euro pour les salariés.

Nous avons conscience que l'intéressement déçoit mais sans accord, pas d'intéressement ! Et sans négociations pas de supplément

